



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 15 décembre 2022 à 20h00**

1 place de la Mairie  
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 19 Date de la convocation : 5/12/2022  
En exercice : 19 Date d'affichage : 5/12/2022  
Qui ont pris part à la délibération : 18

L'an deux mille vingt et deux et les 15 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fonségur sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Françoise BARBERI, Sylvie CALAS, Marie-France ALRIC, Arlette GLORIA, Christelle COURTOIS-SABARTHES  
Messieurs Alain VEUILLET, Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Manuel GONCALVES, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Isabelle de VIVIES pouvoir à Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES, Mme Pascale PRADES pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, M. Claudian BRUN pouvoir à M. Paul SALVAN

Absent : Mme Maud FLAMANT

La séance débute à 20h00 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT. M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **DELIBERATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION ATTELAGE EN MONTAGNE NOIRE**

Dans le cadre du marché de Noël 2022, l'association Attelage en Montagne Noire s'est chargée d'animer gratuitement une intervention portant sur une balade en calèche d'une durée de 15 minutes par balade.

M. le maire propose au conseil de verser une subvention exceptionnelle de 250€ TTC pour l'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité. (Pour : 18, Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait en séance les jour, mois et an susdits.  
Le Maire, Alain VEUILLET

